



Syndicat National de la DGFIP

FORCE OUVRIERE

Section de l'Aveyron

fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/>

Rodez, le 10 novembre 2020

Compte rendu du CHS-CT informatif audio du 10 novembre 2020

A la demande des organisations syndicales, un CHS-CT exceptionnel a été organisé afin de faire le point sur la situation sanitaire actuelle.

I/ Point sur la situation sanitaire départementale à la date du 09 novembre 2020

- 289 agents présents
- 80 personnes absentes (congés, arrêts maladies...)
- 15 personnes en télétravail
- 3 personnes en ASA (personnes fragiles)
- 1 personne absente cas contact
- 4 cas positifs COVID sur le département

II/ Point sur l'activité et les missions durant le confinement

La directrice rappelle que nous ne sommes pas en Plan de Continuité d'Activité et que 100 % des missions sont assurées, contrairement au premier confinement. Elle souhaite, conformément aux directives nationales, que le télétravail soit augmenté afin d'éviter la propagation du virus.

III/ Point sur le télétravail

La directrice ne veut pas isoler les agents en télétravail et souhaite qu'il y ait une rotation entre ceux présents dans les locaux (notamment ceux qui travaillent dans la même pièce) et ceux en télétravail. Elle précise la situation RH des personnes fragiles : elles doivent être en télétravail si elles peuvent l'être ou sont en ASA si leurs missions ne peuvent être assurées en télétravail.

Les personnes déjà conventionnées en télétravail peuvent demander à passer jusqu'à 4 jours de télétravail en fonction de leurs missions. Un dialogue doit être fait entre le responsable de service et l'agent. Le contact avec le service doit être maintenu.

La directrice rappelle que le télétravail n'est pas obligatoire mais que nous sommes dans une démarche citoyenne visant à contribuer à réduire la propagation du virus.

Le Médecin de Prévention (MDP) rappelle qu'il est difficile de parler de personnes fragiles et d'agents vulnérables. Cela varie et fluctue au fur et à mesure. Certains agents ne savent pas qu'ils sont fragiles et d'autres ne veulent pas être 5 jours en télétravail. Les agents qui font une demande au MDP font l'objet de sa part d'une demande d'aménagement de poste, à savoir généralement 5 jours de télétravail.

Le MDP rappelle qu'en limitant le plus possible les interactions entre les gens on va réduire la propagation du virus. C'est une démarche citoyenne. Il évoque **les agents qui vivent avec des personnes fragiles** et explique que les positions de notre administration ne sont pas assez claires sur ce sujet. Pour lui, ces agents devraient être en télétravail ou en ASA. Or pour ce deuxième confinement, il n'y a pas de possibilité d'être en ASA dans notre administration dans ce cas précis.

La directrice précise que pour les agents vivant avec des personnes fragiles, la situation est maintenant différente puisque des ordinateurs sont arrivés dans notre département. Elle invite les agents à contacter les services RH le plus rapidement possible.

Le MDP rappelle que les agents fragiles doivent se protéger et privilégier le télétravail afin d'éviter l'encombrement des services de réanimations. Ces personnes risquent d'avoir des formes de maladies sévères et doivent se protéger. Les agents ont une responsabilité individuelle.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) complète en expliquant que le télétravail est une démarche préventive qui constitue la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. C'est la position réglementaire du moment dans la Fonction Publique.

Actuellement, peu d'agents aveyronnais sont volontaires pour faire du télétravail. La directrice estime qu'ils ont peur de se voir enlever des jours de congés, qu'ils ont peur de se couper du service ou que le télétravail leur soit imposé ensuite.

IV/ Point sur l'informatique et le matériel disponible

Pour télétravailler, il faut des ordinateurs et l'Aveyron fait partie du dernier wagon. Les métropoles ont été prioritairement dotées. Une première livraison a été effectuée à la DDFIP de l'Aveyron mi-octobre et une deuxième ce jour. Une soixantaine d'ordinateurs ont été reçus.

V/ Questions diverses

Suite à une interrogation sur la question de l'**accueil** durant la période de confinement, la Directrice explique que Bercy impose l'ouverture au public mais en maintenant les consignes réglementaires sanitaires nationales et préfectorales (il n'y en a pas pour l'instant en Aveyron). L'accueil sur RDV doit être privilégié.

FO-DGFIP12 a interrogé la direction sur la question des restructurations qui auront lieu au 01 janvier 2021 et **pourquoi les nombreux locaux inoccupés** (comme à Villefranche ou Decazeville) **ne seront pas utilisés alors qu'on recommande sans cesse la distanciation sociale ?**

La directrice explique que les surfaces qui seront utilisées respecteront la réglementation en place et qu'elle ne souhaite pas utiliser ces locaux vides. Les agents devraient demander du télétravail, voilà la réponse. Nous ne saurons donc pas pourquoi on n'utilise pas ces espaces malgré les recommandations du dernier rapport de l'ISST. Y a t-il anguille sous roche ?

Des précisions ont été demandées concernant les **cas contact**. Le MDP rappelle qu'on peut être cas contact fort ou faible. Quand quelqu'un est COVID, la CPAM détermine 3 jours avant toutes les personnes avec qui la personne contaminée a eu un contact et si ces derniers sont forts ou faibles. Ensuite, elle les classe en cas contact forts ou faibles. La CPAM ne contacte jamais les contacts faibles. Seuls les forts sont contactés afin de casser les chaînes de contamination.



Les représentants FODGFIP-12.